



COMPTE-RENDU CONVENTIONNEL CMP BAASSD 27 juin 2017

UNE COMMISSION PARITAIRE POUR RIEN ??

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

Branche
Aide
Accompagnement
Soins
Services
Domicile

Ordre du jour :

- 1) Temps et frais de déplacements
- 2) Classifications
- 3) Actuariat
- 4) CPF et Diplôme d'accompagnant éducatif petite enfance
- 5) Contextualisation du socle commun
- 6) Point sur la Communication de la branche
- 7) Crédit d'Impôts de Taxe sur les Salaires
- 8) Ordre Public Conventionnel

1) Temps et frais de déplacement

Les employeurs ont renoncé à baisser l'IK à 0,30€... Leur proposition de texte concernant la prise en charge des frais et temps de déplacements n'évolue pas beaucoup. Rien ne semble les décider à avancer sur le sujet, ils laissent même la clause suspensive qui déciderait la CNA à ne pas agréer un avenant... C'est désolant...

Notre délégation rappelle que tous les frais doivent être pris en compte. Nous rappelons nos réserves sur la clause suspensive, qui obère la possibilité de voir un avenant agréé. Les négociateurs **FO** expliquent qu'ils travaillent actuellement sur un outil permettant de garder une trace objective des dépenses que les salariés engagent dans l'exercice de leurs fonctions, pour pouvoir comparer avec ce qui est remboursé par l'employeur. L'idée est d'objectiver et de trouver le moyen de démontrer ce que cela coûterait si des procédures étaient engagées aux prud'hommes.

L'USB semble intéressée et demande si cela sera possible d'avoir les retours de l'enquête de **FO** via ce document que nous avons mis en place.

2) Classifications

L'USB n'a pas avancé de manière concrète sur ce sujet, car n'a pas eu le temps d'y travailler en profondeur.

FO ne s'attarde pas sur le sujet; la proposition et les axes de travail de l'USB n'apporteront pas grand-chose aux salariés. Notre délégation **FO** pense qu'il faudrait négocier sur la politique salariale en augmentant les salaires via la valeur du point plutôt que de vouloir modifier toutes les grilles de la convention en y ajoutant des « Eléments Complémentaires de Rémunération », dont personne ne sait comment ils seraient attribués.

3) Actuariat.

Les partenaires sociaux décident de changer d'actuaire pour être mieux accompagnés et pour une meilleure utilisation des fonds sociaux.

(Un actuaire est un expert qui conseille, pour gérer les régimes de prévoyance et de complémentaire santé).

4) CPF et Diplôme d'accompagnement éducatif petite enfance.

Le diplôme d'accompagnant éducatif petite enfance remplace le CAP petite enfance dans la liste des diplômes.

5) Contextualisation du socle commun.

FO constate que dans l'aide à domicile, sous prétexte qu'il y a du travail, les employeurs recrutent tous ceux qui veulent venir y travailler, même sans aucune formation. Ce socle commun est censé vérifier que les professionnels ont un minimum de connaissances et de compétences pour travailler dans l'aide à domicile et si ce n'est pas le cas, les former à minima.

6) Point sur la Communication de la Branche.

Les employeurs s'attachent à vouloir faire une campagne de communication sur les activités de la branche, pour devenir attractif ou connus des éventuels postulants, car il y a du travail dans l'aide à domicile et nombre de postes à pourvoir.

Notre délégation reste dubitative sur l'attractivité de cette communication lorsque les salariés se verront proposer le SMIC et/ou des temps partiels, sans compter le non remboursement des frais et temps de déplacements...

7) Crédit d'Impôts de Taxes sur les Salaires

Cet éventuel Crédit d'Impôts de Taxes sur les Salaires (CITS) qu'obtiennent certaines associations sert parfois de prétexte aux financeurs pour réduire le financement qu'ils accordent aux associations.

8) Ordre Public Conventionnel

Les employeurs s'accordent à dire qu'il est souhaitable (malgré la politique actuelle menée) que certains points de la convention collective ne soient pas négociables dans les entreprises, mais seulement au niveau national (par exemple la valeur du point, les classifications et grilles de rémunérations...). A suivre !

Ainsi, le bilan de la réunion d'aujourd'hui se résume à la communication d'informations. Aucune négociation n'a vraiment eu lieu. Le point traitant des temps et frais de déplacements est prioritaire pour notre délégation. Malgré le contexte politique et la « frilosité » des employeurs, nous continuerons à alimenter les discussions pour avancer sur la prise en charge de tous les frais professionnels.

Geneviève DEBILLIERS, Marie-Annick EVROT,
Hervé LE MARQUAND, Josette RAGOT